

DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-LOIRE

## COMMUNE DE BEAUNE SUR ARZON

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 21 AVRIL 2026  
N°18/2026

Date de Convocation Publique	:	14/04/2026
Date d’Affichage	:	14/04/2026
Nombre de Conseillers en exercices	:	11
Nombre de Conseillers présents	:	11
Nombre de Conseillers Votants	:	11

Le conseil municipal s’est réuni au nombre prescrit par la loi, le vingt-et-un avril deux mil vingt-six, à dix-neuf heures trente dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Isabelle SEON, maire.

**Etaient présents :** Mmes SEON Isabelle, BUSSAC Corine, FAVIER Florence, FAZZARI Annie, MAITRE Christelle, NICOLAS Brigitte MM. JOURDE Frédéric, MAITRIAS Jérôme, Malfant Christian, MATHIEU Guillaume, REY Didier.

Mme BUSSAC Corinne a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

**OBJET : TAUX IMPOTS 2026**

Madame le Maire expose aux conseillers qu’il est nécessaire de voter des taux d’imposition pour l’année 2026 suite au contrôle par la Direction Départementale des Finances Locales Publiques de la Haute-Loire. Il faut voter les taux de taxe foncière bâti, non-bâti et taxe d’habitation. Il est donc proposé :

Taxe foncière (bâti) :	38.92 %
Taxe foncière (non bâti) :	52.96 %
Taxe d’habitation :	11.42 %

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d’appliquer les taux d’imposition proposés pour l’année 2026.
- Charge Madame le Maire de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Le maire,  
Isabelle SEON

Le secrétaire de séance,

